

Date : 23 juillet 2019

Poste tenu par :
Responsable hiérarchique : Le Responsable de l'Agence territoriale Côte-d'Or Auxois Morvan

DESCRIPTION DE POSTE

1) DENOMINATION DU POSTE :

Adjoint au Responsable de l'Agence territoriale Côte-d'Or Auxois Morvan
--

Grade et filière	TECHNICIEN PRINCIPAL / TECHNIQUE
------------------	----------------------------------

2) LES RELATIONS :

A) Place dans l'institution

Rattachement hiérarchique :

PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES			
DIRECTION	AGENCE TERRITORIALE COTE D'OR	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
Services techniques territorialisés	Auxois Morvan	ARNAY-LE-DUC	Siège de l'Agence territoriale

Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- La Cellule de Coordination de Direction des Services techniques territorialisés
- les 4 autres Agences Territoriales Côte-d'or
- toutes les Directions du PADT
- les autres Pôles et Directions rattachées à la DGSD

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ?

OUI en cas d'absence et d'empêchement du Responsable d'Agence

Nombre de personnes dans l'Agence : environ 95 agents

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ? **OUI**

Nombre de personnes encadrées : 6 à 8 agents

B) Relations externes

- Élus (Conseiller Départementaux, Maires, Présidents d'EPCI, ...)
- Services de l'État
- Entreprises
- Organismes professionnels et Associations
- Partenaires du Conseil Départemental
- Particuliers

3) MISSIONS PRINCIPALES :

Sous l'autorité du Responsable de d'Agence, l'Adjoint au Responsable de d'Agence exerce, en complémentarité avec lui, les fonctions de direction du Service dans toutes ses composantes administratives, techniques, financières et managériales.

A ce titre :

1. Au côté du Responsable d'Agence, il anime et pilote le Service, apporte un appui, voire une expertise, dans le portage et la mise en œuvre des politiques départementales relevant du Service en favorisant la responsabilisation et la reconnaissance des agents, la fiabilité des actes produits et la réactivité du Service,
2. Participe à la mise en œuvre les politiques départementales déléguées par les Directions opérationnelles,
3. Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions de gestion des ressources humaines,
4. Participe à la mise en œuvre des consignes données au niveau central qui visent à garantir une harmonisation des pratiques professionnelles entre les Agences Territoriales Côte-d'Or et à une équité de traitement sur l'ensemble du territoire en matière d'aménagement,
5. Participe à la circulation ascendante et descendante de l'information entre les Territoires et le central (Direction des Services techniques territorialisés – Directions opérationnelles).

4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :

Sous la responsabilité du Responsable d'Agence,

1. Pilote et anime le Service en favorisant la responsabilisation et la reconnaissance des agents, la fiabilité des actes produits et la réactivité du Service :

- Assure l'encadrement et l'organisation sur le site d'Arnay-le-Duc,
- Représente, le cas échéant, le Chef de Service dans certaines réunions de travail (réunions de direction, réunions partenariales, réunions inter Pôles,...),
- Anime et encadre les missions dévolues aux coordonnateurs des Services techniques Côte-d'Or,

- Assure l'encadrement, la coordination, l'animation et l'information des agents des sites décentralisés de l'Agence (Services techniques Côte-d'Or),
- Participe à la déclinaison des orientations stratégiques et des priorités du Service, notamment pour l'exploitation et l'entretien du réseau routier,
- Participe à la coordination des activités du Service en apportant, notamment, une expertise technique aux agents nécessaire à la fiabilité des actes et à l'harmonisation des pratiques, notamment pour la gestion du domaine public,
- Participe à la bonne circulation et appropriation de l'information dans le Service, et est garant de la réactivité et de la qualité du service rendu,
- Est amené à porter des projets du Service ou des projets transversaux dont il assure le management opérationnel et l'évaluation,
- Est acteur de l'évaluation des politiques dont le Service a la charge, sous l'impulsion du Chef de Service et, à ce titre, peut être amené à collaborer avec la Mission Evaluation Organisation Pilotage,
- Est force de proposition pour faciliter l'adaptation des politiques dont le Service a la charge,
- Participe à la préparation et au suivi du budget propre au Service,
- Contribue à la valorisation des missions du Conseil Départemental en participant aux propositions d'actions de communication sur les missions du Service,
- Conduit les évaluations des collaborateurs du Service qui lui sont rattachés directement.

2 . Participe à la mise en œuvre les politiques départementales déléguées par les Directions opérationnelles :

En accompagnement du Responsable d'Agence :

- Contribue à la mise en œuvre, sur le secteur d'intervention géographique de l'Agence, des missions déléguées par les Directions opérationnelles,
- Contribue à la mise en œuvre des missions déléguées à la Direction des Services techniques territorialisés par la Direction de la Stratégie et des Etudes routières :
 - à l'entretien et à l'entretien et l'exploitation courant du domaine routier (dont la viabilité hivernale),
 - aux travaux routiers,
 - à la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art routiers,
 - à la gestion du domaine public,
 - à la gestion du contentieux routier,
 - au domaine des déplacements (abribus,...),
 - à la gestion des affaires foncières.

- Contribue à la mise en œuvre des missions déléguées à la Direction des Services techniques territorialisés par la Direction Agriculture Environnement Partenariat local :
 - à la gestion des programmes d'accompagnement financier des collectivités en matière de voirie,
- Contribue à la mise en œuvre des missions déléguées à la Direction des Services techniques territorialisés par la Direction Education et du Patrimoine :
 - à l'entretien du patrimoine bâti du Conseil Départemental (collèges, gendarmerie, bâtiments abritant les Services de l'institution),
- Contribue à la mise en œuvre des missions déléguées à la Direction des Services techniques territorialisés par la Mission Aménagement numérique :
 - à l'entretien et au contrôle des pylônes de téléphonie mobile propriété du Conseil Départemental,
- Plus largement et de manière évolutive, contribue à la mise en œuvre des missions déléguées à la Direction des Services techniques territorialisés par les Directions opérationnelles, et sous la responsabilité de la Direction des Services techniques territorialisés, missions qui lui seront dévolues au fur et à mesure du développement de la territorialisation des politiques du Conseil Départemental.

3. Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions de gestion des ressources humaines :

- Participe au suivi permanent des moyens humains de son Service,
- Participe à la mise en œuvre les programmes de formation des agents en vue de l'harmonisation des pratiques,
- Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions de prévention des risques professionnels,
- Contribue à la garantie du respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité,
- Participe au contrôle et au respect des règles institutionnelles en matière de temps de travail, de mise en œuvre des astreintes et d'indemnisation des frais professionnels.

4. Participe à la mise en œuvre des consignes données au niveau central qui visent à garantir une harmonisation des pratiques professionnelles entre les Agences Territoriales Côte-d'Or et à une équité de traitement sur l'ensemble du territoire en matière d'aménagements :

- Contribue à la mise en œuvre des pratiques définies au niveau central et à leur adaptation au territoire,
- Contribue au suivi et à l'évaluation de ces pratiques professionnelles,
- Contribue à leur évolution en tant que de besoin.

5. Participe à la circulation ascendante et descendante de l'information entre les territoires et le central (Direction des Services techniques territorialisés - Directions opérationnelles) :

- Concourt à ce que l'Agence soit la porte d'entrée du Conseil Départemental sur le territoire, pour faciliter l'accès à l'information aux usagers des services publics,
- Contribue à la remontée des informations dans le cadre des besoins de reporting et des questionnements de l'institution,

- Est à l'écoute des préoccupations des territoires et rend compte au Responsable d'Agence des problèmes rencontrés,
- Contribue à assurer la diffusion de l'information descendante à l'ensemble du Service,
- Est un élément de vigilance dans la cohérence sur le terrain des actions du Conseil Départemental menée par les différentes Directions opérationnelles.

5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :

- Poste basé à Arnay-le-Duc, le Chef de Service étant basé à Semur-en-Auxois
- Relations directes avec des élus,
- Déplacements fréquents (permis de conduire B obligatoire),
- Disponibilités horaires,
- Capacité d'autonomie,
- Esprit d'initiative
- Travail en équipe,
- Connaître parfaitement les limites de son intervention,
- Savoir rendre compte tant auprès des élus qu'en interne,
- Participer à l'évaluation globale du Service.

6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE :

TRONC COMMUN DE COMPETENCES

Organiser la mise en œuvre des actions dans le cadre des politiques confiées

Définir des objectifs et des indicateurs de performance pour le service et mettre en œuvre des dispositifs de suivi

Organiser et garantir le travail en transversalité

Créer et entretenir un réseau de contact et de partenariat

Planifier et contrôler les activités au sein de l'équipe

Sécuriser les actes et les procédures administratives

Organiser et adapter la circulation des informations

Prévenir, réguler et gérer les conflits au sein de l'équipe

Élaborer un budget prévisionnel pour son activité et/ou suivre l'exécution budgétaire

Mettre en œuvre le dispositif d'évaluation (objectifs, formation, fiche de poste...) et être responsable de la bonne application des dispositifs RH en vigueur dans la Collectivité

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Entretenir des relations aussi bien avec les personnels de la collectivité qu'avec des partenaires extérieurs traitant du domaine considéré

Analyser les demandes du public, des élus, les renseigner, les conseiller

Préparer et animer des réunions avec des élus et/ou des usagers

Respecter les priorités, gérer l'urgence et l'imprévu

Rédiger en développant une argumentation claire, concise et de nature à emporter la conviction

Connaître les techniques de génie civil : routes et ouvrages d'art et réseaux

Connaître la réglementation de la gestion du domaine public routier